

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le dix-huit février deux mille vingt-deux, se sont réunis à huis-clos dans la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Éric HERBET, Monsieur Francis DURAN, Madame Valérie LOPEZ, Monsieur Régis LECLERC, Madame Valérie FAKIR, Monsieur André ROLLINI, Monsieur Pascal CASSIAU, Madame Florence BLANCHET, Monsieur Rémi FOLLET, Madame Véronique CALLEWAERT, Monsieur Jean-Luc BURGAN, Monsieur Jean-Paul MINCKWITZ, Madame Emilie METAIS, Monsieur Charles ROUAS, Madame Véronique GOMES, Madame Gladys LEROY-TESTU, Monsieur Baptiste SIBBILLE, Monsieur Charles DOUILLET.

Etaient absents ou excusés :

Madame Fanny LEBRET (procuration donnée à Madame Valérie LOPEZ), Monsieur François BOUREL (procuration donnée à Monsieur Francis DURAN), Madame Frédérique HOLLVILLE (procuration donnée à Madame Valérie LOPEZ), Madame Sandrine DESOUBRY, Monsieur Nicolas PETIT.

Madame Gladys LEROY-TESTU a été nommée secrétaire de séance.

APPEL NOMINAL ET CONSTAT DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte 20 heures 05.

DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SEANCE

Madame Gladys LEROY-TESTU est nommée secrétaire de séance.

DÉCISION DE TENIR LA SEANCE A HUIS CLOS

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2021

Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été consentie par délibération du 22 octobre 2020 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal. Les commandes réalisées entre le 10 décembre 2021 et le 18 février 2022 sont consultables en séance.

1. REVISION ALLEGEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) – APPROBATION DE PRINCIPE

Rapporteur : Monsieur Francis DURAN, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- approuve le principe de la révision allégée n° 1 du PLU de la Commune de Quincampoix,
- autorise le Président de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin à poursuivre et clore la procédure engagée.

2. CONCLUSION DES DIFFERENDS AVEC LES CONSORTS MAZIER

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (18 pour et 3 abstentions), décide d'approuver le principe d'une conclusion amiable des différents contentieux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole transactionnel à intervenir ou tout document équivalent qui en serait la suite ou la conséquence.

3. SUBVENTION AU TITRE DES INVESTIGATIONS DE CAVITES SOUTERRAINES (ICS) – M. ET MME ANCELOT – ICS 115

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à M. et Mme ANCELOT une subvention d'un montant maximum de 1 920,00 €, représentant 40% de la dépense prévisionnelle TTC.

4. SUBVENTION AU TITRE DES INVESTIGATIONS DE CAVITES SOUTERRAINES (ICS) – ASSOCIATION « LEVEE DE SUSPICION INDICE 41, LES HAUTS POIRIERS »

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Association « Levée de suspicion indice 41, les Hauts Poiriers » une subvention d'un montant maximum de 4 000,00 €, représentant 40% de la dépense prévisionnelle plafonnée à 10 000 € TTC.

5. DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE – RUE MOUCHELET – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN POINT D'EAU INCENDIE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe de l'opération présentée ainsi que le projet de convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie proposé.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

6. RUE DU SUD – TRAVAUX DE VOIRIE - ACQUISITION DE PARCELLES – CONVENTION DE MAITRISE OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN (CCICV)

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des dimensions du projet présenté et autorise Monsieur le maire à signer tout acte y afférent, notamment les actes d'acquisition de parcelles dans le cadre de l'alignement de la rue du Sud, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec la CCICV ainsi que la convention à intervenir avec la Métropole Rouen Normandie

7. SDE76 – MISE EN CONFORMITE DES ARMOIRES D’ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- adopte le projet présenté ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- décide d’inscrire les crédits correspondants au budget communal de l’année 2022, soit un montant de dépenses réelles d’investissement de 22 176,25 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

8. SDE76 – ROUTE DE NEUFCHATEL – ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- adopte le projet présenté ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- décide d’inscrire les crédits correspondants au budget communal de l’année 2022, soit un montant de dépenses réelles d’investissement de 36 322,00 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

9. SDE76 – RUE DE LA BUCAILLE – ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- adopte le projet présenté ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- décide d’inscrire les crédits correspondants au budget communal de l’année 2022, soit un montant de dépenses réelles d’investissement de 33 447,75 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

10. SDE76 – RESIDENCE LE VILLAGE – ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l’unanimité :

- adopte le projet présenté ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- décide d’inscrire les crédits correspondants au budget communal de l’année 2022, soit un montant de dépenses réelles d’investissement de 11 654,50 € TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

11. ECLAIRAGE PUBLIC - IMPASSE DES HAUTS CHAMPS

Rapporteur : Monsieur André ROLLINI, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le principe du projet présenté en lien avec la commune d'Isneauville ;
- à défaut d'une mise en œuvre par Métropole Rouen Normandie, demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget communal de l'année 2022, soit un montant de dépenses réelles d'investissement de 4 647,50 €TTC ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

12. PROGRAMME DE TRAVAUX ET DE REMPLACEMENT D'EQUIPEMENTS EN VUE DE REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE 2022 - ACCORD DE PRINCIPE A LA REALISATION DES TRAVAUX, PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION A SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Régis LECLERC, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'engagement du programme d'actions d'économies d'énergies 2022 présenté ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles et à déposer tout dossier de demande, notamment auprès :
 - o De l'Etat, notamment au titre de la DETR et de la DSIL,
 - o Et de tout autre organisme pouvant subventionner ou participer au financement d'une telle opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir en rapport avec cette opération, y compris la convention à intervenir avec le SDE76 ;
- demande au SDE76 de programmer ces travaux après obtention des accords de financement des autres partenaires,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal de l'année 2022.

13. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES COMBLES DE LA MAIRIE - ACCORD DE PRINCIPE A LA REALISATION DES TRAVAUX, PLAN DE FINANCEMENT ET AUTORISATION A SOLLICITER LES SUBVENTIONS

Rapporteur : Monsieur Régis LECLERC, Adjoint au Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'engagement des travaux décrit ;
- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles et à déposer tout dossier de demande, notamment auprès :
 - o De l'Etat, notamment au titre de la DETR et de la DSIL,
 - o Du Conseil Départemental de la Seine-Maritime au titre des aides en matière de classement et de préservation des archives,
 - o Et de tout autre organisme pouvant subventionner ou participer au financement d'une telle opération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document à intervenir en rapport avec cette opération ;
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal de l'année 2022.

14. CHARTE DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES 2021 - 2026

Rapporteur : Madame Valérie FAKIR

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la ratification par Monsieur le Maire du socle d'engagements associé à la une nouvelle charte pour la prévention des expulsions en Seine-Maritime.

CLOTURE DE LA SEANCE

Rapporteur : Monsieur Éric HERBET, Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 13.

Le Maire,
Éric HERBET



Affiché ou publié le - 1 MARS 2022